

Période 1920-1944 : le corporatisme

Extraits, citations

1// Défense de l'ordre social

Nous avons tous le même idéal, nous sommes tous de bons ouvriers de la défense terrienne, qui marche de pair avec la défense économique et de l'ordre social du pays.

Extrait du discours de Joseph Faure, pour son élection à la présidence de la première assemblée permanente des présidents de chambre d'agriculture. Compte rendu de la séance de l'APPCA du 27 octobre 1927, p. 35-42. Cité dans la thèse de Mélanie Altrux Tallau, Histoire d'un corps social intermédiaire, l'APCA, Université de Lyon 2010, p. 130

Le marxisme est pour la paysannerie et pour toutes ses normes civilisatrices le péril mortel par définition.

Jacques Leroy Ladurie, un des responsables de l'UNSA. Cité dans L'histoire de la France rurale, Seuil, 1977, tome 4, p. 427

Toute tentative de réformes qui ne voudrait pas tenir compte de la puissance, et il faut dire aussi de la valeur, des traditions paysannes seraient vouées à un échec certain. Les socialistes s'en sont bien aperçus, quand suivant aveuglement certains de leurs théoriciens, ils ont prétendu appliquer à l'agriculture leur projet de socialisation. Les discussions qu'ils ont fait naître n'ont abouti qu'à montrer que le régime de propriété individuelle convient fort bien aux conditions particulières du travail agricole [...]

Extrait de « La politique républicaine » de Michel Augé Laribé, 1924. Cité par Isabel Boussard dans Michel Augé-Laribé (1876 - 1954) et l'économie politique rurale, Economie Rurale n°248, année 1998, p. 8

2// Une corporation autonome

[...] la profession agricole était une et que, en conséquence, il ne devait y avoir qu'une Corporation unique.

M. Augé-Laribé, Rapport sur le régime corporatif, 1935. Cité dans L'histoire de la France rurale, Seuil, 1977, tome 4, p. 428

La doctrine [de l'UNSA] se traduit en trois revendications fondamentales :

- Représentation dès maintenant de nos syndicats paysans auprès de l'État
- Dans la hiérarchie corporative, première place à la paysannerie parce qu'elle représente le premier ordre dans la nation, celui dont est issue la nation sans lequel il n'y aurait plus de nation.
- Autonomie de la corporation, reflet du fait paysan. Compétence et responsabilité dans les limites de sa spécialité avec arbitrage de l'État, avec si l'on veut son contrôle et non point sa tutelle.

Jacques Leroy Ladurie, Les syndicats paysans dans la nation, 1937. Cité dans L'histoire de la France rurale, Seuil, 1977, tome 4, p. 43

La France se prépare des institutions qui s'appuieront sur l'ordre corporatif dont si souvent, avant guerre, nous vous avons entretenus [...]. Il fallait quelque courage, à l'époque, pour affirmer sa foi corporative et pour réclamer l'attribution aux valeurs professionnelles compétentes des tâches alors confiées à des assemblées parlementaires incapables.

Hervé Budès de Guébriant, dirigeant de l'UNSA, 1940. Cité par Mireille Prigent, Tanguy Prigent, Ti Kaled, Club Socialiste du Livre, 1982, p.264

3// L'intérêt commun de l'ouvrier et de l'employeur

[...] Nous n'admettons aucune opposition entre les différents éléments de la profession agricole et nous n'avons jamais cherché à faire prédominer les intérêts particuliers des employeurs au détriment de ceux des ouvriers ou des cultivateurs sans main d'œuvre. [...] Nous éprouvons, en effet, beaucoup trop vif le sentiment de l'intérêt

commun dont dépend notre prospérité à tous pour qu' une telle conception ait pu être la nôtre. [...]

La lutte que nous avons menée est d'une toute autre nature : nous avons lutté contre des projets de réformes sociales, qui, en assujettissant notre profession à des systèmes plus ou moins marxistes, auraient prolétarisé les ouvriers agricoles comme les chefs d'exploitations eux-mêmes dans un cadre matérialiste absolument contraire à l' ordre paysan. [...] Nous avons lutté également contre des éléments qui n'étaient pas d'origine agricole et qui poursuivaient seulement des fins politiques.

[...]

Et nous avons la conviction absolue qu'en prenant la solution intransigeante que la situation nous imposa, nous avons rendu service non seulement à nous-mêmes mais aussi à nos ouvriers auxquels nous avons donné confiance à des principes d'ordre et d'autorité. [...] Ceci n'est qu'une constatation : toutes les campagnes française étaient destinées à être collectivisées si la tentative révolutionnaire de juin-juillet 36 avait réussi dans l'Île de France, le Midi et le Nord. [...]

Discours de Paul Caffin, Président de l'Association Centrale des Employeurs Agricoles, Assemblée générale du 21 décembre 1938 à Paris, L'agriculture du Cambrésis, 15 janvier 1939, 43ème année, n°3. Médiathèque d'Agglomération de Cambrai

Nous croyons fermement que l'équilibre économique et social du pays ne sera véritablement réalisé que par la consécration de l'organisation professionnelle.[...] Quelle sera donc la place de notre association (ACEA) dans un état consolidé sous une forme plus corporative ? Nous déclarons très nettement que tous les problèmes intéressant le travail agricole devront être étudiés paritairement et nous ne saurons admettre que les éléments ouvriers soient écartés de leurs discussions.[...] Est-il utile de faire ressortir que notre rupture avec la CGT en 1937 n'est nullement en contradiction avec une telle conception, bien au contraire. La Fédération des Travailleurs de l'Agriculture, outre qu'elle ne représentait qu'une infime minorité d'ouvriers agricoles, était animée d'un esprit collectiviste qui rendait tout travail professionnel impossible.[...] L'agriculture doit donc être organisée de façon paritaire. Des essais heureusement concluants ont été faits [...] Mais en cette matière nous sommes certains qu'il faut agir avec prudence. Trop de chefs d'exploitation ne sont pas encore gagnés à la mentalité corporative; et à plus forte raison, on peut faire la même remarque pour la majorité des ouvriers agricoles.

Paul Caffin, La doctrine des employeurs agricoles, L'agriculture du Cambrésis, 22 janvier 1939, 43ème année, n°4. Médiathèque d'Agglomération de Cambrai